

Contrat de travail pour vendeur a domicile salarie

Par samiraaa, le 24/08/2010 à 10:46

Bonjour,

nous souhaitons utiliser des contrats de travail pour des vendeurs a domicile salarie qui travaillent au sein d une equipe de plusierus venduers et en lien de subordination directe avec l employeur.

Nous souhaitons les renumerer à la commission uniquement ou avec un petit fixe + commission sachant que un vendeur moyen realise suffisamment de vente/jour pour s assurer le SmIC

question

est il possible de renumerer qu 'a la commiission que faut il indiquer en nombre d heure dans le contrat comment calculer le nombre d' heure travaille??

merci pour vos reponses